

Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2015

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de MME WIEL Monique, Maire

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, JM CURNILLON, F. MEUROU, O. JOLY, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, A. MONCEL, M. PUDDU, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Commission consultative : B. AUDRY, C.BAZIN, G. REMILLIEUX

Excusés : G.RAMAKERS, J.GAUGE, P. PARE, D. GOUDARD, G. LACROIX

Absents : S. TISSOT

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 24/09/2015

Mme le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : « rapport d'analyse d'offres pour la réalisation des sanitaires du camping ». Accord du conseil à l'unanimité.

Approbation du dernier compte rendu

Le compte-rendu est approuvé - 2 absentions pour absence

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Devant des problèmes récurrents qui compliquent la vie des administrés, la municipalité envisage la possibilité d'une modification simplifiée du PLU. En effet, certains points bloquent des dossiers et ne sont plus véritablement justifiés. Cependant, les élus sont fortement contraints par le temps, la révision du PLU devrait être faite avant la fusion avec Pressiat (Pressiat ne possède qu'une carte communale et le PLU devra être revu pour y intégrer Pressiat).

La DDT a été interrogée sur la faisabilité de cette modification simplifiée.

Le planning pourrait être le suivant :

Mois d'octobre : travail de la commission urbanisme et rédaction du projet

1^{er} novembre : arrêté du maire prescrivant la révision

Semaine 45/46/47 : envoi aux personnes publiques concernées

19/11 : délibération du conseil approuvant le dossier de révision

Du 23/11 au 23/12 : mise à disposition du public

Avant le 31/12 : délibération du conseil approuvant la révision

Sans que la liste soit exhaustive, les principaux points à revoir sont : Réglementation en zone agricole, panneaux photovoltaïques, petits carreaux en zone UB, vérandas, implantation des portails, aspect des cheminées,...

Le conseil prend note que cette modification aura un coût et autorise Madame le maire à lancer la procédure de modification.

Statut de Cuisiat

Les réunions publiques sur le projet de commune nouvelle ont eu lieu sur les deux communes sans grande opposition de fond.

Pour préserver l'identité de Cuisiat, Mme le maire propose de modifier son statut de commune associée en commune déléguée. L'article 25 de la loi du 16/12/2010 indique dans son alinéa 3 que les communes associées des communes fusionnées avant la publication de la présente loi, peuvent, par délibération du conseil municipal, être soumises à la section 2 du chapitre III du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie du CGCT dans sa rédaction résultant de la présente loi.

Cette disposition permet, par simple délibération du conseil municipal de procéder à la transformation de la commune associée de Cuisiat en commune déléguée.

La transformation de la commune associée de Cuisiat en commune déléguée entraîne :

1° Le maintien du maire délégué, M. Alain MONCEL

2° Le maintien de l'annexe de la mairie à Cuisiat (les mariages pourront continuer à y être célébrés)

3° La suppression de la commission consultative de Cuisiat

4° La suppression du CCAS de Cuisiat (clôture du budget et transfert des biens sur le CCAS de TREFFORT). En attendant de nouvelles élections dans le cadre de la nouvelle commune à constituer, les membres du CCAS de Cuisiat peuvent siéger au CCAS de Treffort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le changement de statut de Cuisiat en commune déléguée, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Mme le Maire remercie les membres de la commission consultative de Cuisiat pour leur implication et le travail accompli. Ils ne pourront plus siéger au Conseil Municipal mais sont fortement encouragés à continuer de participer aux commissions de travail.

Schéma de mutualisation

Au titre de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 et notamment de l'article L 5211-39-1 du code des collectivités territoriales, les intercommunalités ont l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services avant le 31 décembre 2015. Le rapport a déjà été transmis pour prise de connaissance à chaque conseiller. La mutualisation au niveau de la CCTER concerne essentiellement l'entretien des abords de voirie, l'instruction des actes d'urbanisme, la prévention et la sécurité ainsi que la formation des agents. L'établissement de ce schéma est obligatoire et aura des répercussions sur les dotations. Il doit être validé par chaque conseil municipal avant d'être validé par le conseil de communauté.

Le conseil municipal n'émet aucune réserve sur ce schéma.

Rapport annuel d'assainissement

Les 3 stations fonctionnent plutôt bien. La station des bourdonnières qui présentait des fissures a été remise en état par les services techniques. La station de Montmerle nécessite un entretien régulier pour rendre son fonctionnement plus efficace.

Le taux de raccordement au réseau est de 70 %.

Suite à la demande d'un élu, il est précisé qu'en cas de nouveau branchement, les services techniques amènent les réseaux jusqu'en limite de propriété, ces travaux sont facturés au prix de 1 250 € TTC pour un forfait de 5 m linéaire (90€ TTC par mètre supplémentaire)

Le schéma directeur d'assainissement est toujours à l'étude. La canalisation qui relie Cuisiat aux Bourdonnières est en mauvais état. Sur Cuisiat, des surcharges en eaux pluviales ont été détectées. L'objectif de ce schéma est d'avoir un diagnostic précis avec différentes pistes pour améliorer le réseau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, n'émet aucune réserve et accepte le rapport tel que présenté (rapport complet consultable en mairie)

Vente bois décheté

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 décembre 2014, le conseil avait fixé le prix de vente du bois décheté à 25 € HT le MAP (pris sur place). Or il s'avère que nos services techniques sont sollicités pour le chargement et parfois le transport du bois, notamment pour DROM. Elle propose donc d'en revoir le prix pour y intégrer ces frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le tarif suivant :

Prix du MAP chargé sur place : 27 € HT

Prix du MAP livré : 30 € HT

Subvention Ain généalogie

Madame le Maire informe le conseil que l'association Ain généalogie vient de publier un relevé concernant les mariages des registres paroissiaux et état-civil de la commune. Cet ouvrage a pour but de faciliter les recherches généalogiques, mais il entend aussi aider à la conservation des registres paroissiaux, un patrimoine qui risque de disparaître par suite de trop nombreuses manipulations. Commencer des recherches par la consultation de ces relevés contribuera à assurer la sauvegarde des vieux manuscrits. L'association sollicite le conseil pour obtenir une subvention afin de couvrir leurs frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention de 100 €

Rapport d'analyses des offres rénovation sanitaires du camping.

Mme le maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres concernant la rénovation des sanitaires du camping. L'offre comprend une option afin de résoudre les problèmes de désamiantage dans le local vestiaires

<i>LOTS</i>	<i>ENTREPRISES</i>	<i>PRIX DE L'OFFRE</i>	<i>ESTIMATIONS</i>
LOT 01 – démolitions maçonnerie	AIN Batiment	13 505.70 €	12 600 €
LOT 02 – désamiantage	Sarl JUILLARD	16 543.80 €	15000 €
LOT 03 – charpente couverture bois	GIRAUD Charpente	16 098.38 €	14 300 €
LOT 04 – bardage extérieur bois	GIRAUD Charpente	27 569.62 €	18 600 €
LOT 05 – menuiseries aluminium	Metallerie BROYER	9 493.00 €	8 200 €
LOT 06 – menuiseries intérieures	Les MENUISERIES du REVERMONT	43 712.17 €	23 800 €
LOT 07 – Platerie / peinture / faux plafond	BONGLET	4 375.60 €	3 900 €
LOT 08 – Carrelage	EVIEUX	6 196.15 €	7 600 €
LOT 09 – Plomberie / sanitaire /VMC	JC MAZUIR	34 357 €	37 500 €

LOT 10 – Electricité / Chauffage	MICHELARD	21 474.64 €	23 500 €
----------------------------------	-----------	-------------	----------

Les conseillers en prennent note mais certains trouvent qu'il est regrettable que certains lots aient été sous-estimés par le maître d'œuvre.

Choix du nom de la commune nouvelle :

Mme le maire souhaite que les élus s'expriment sur le choix du nom de la commune nouvelle. Elle rappelle que ce nouveau nom fera partie intégrante de la délibération de fusion qui sera prise au prochain conseil. Elle informe que 214 signatures ont été récoltées pour conserver le nom de Cuisiat. Les habitants sont très attachés au nom de leur village et pour apaiser les tensions et éviter de bloquer le dossier, elle propose de conserver les 3 noms : Treffort-Cuisiat-Pressiat. Certains conseillers pensent qu'il faut un nom générique qui permettra d'intégrer éventuellement de nouvelles communes sans être obligés de changer de nom une nouvelle fois. Pour certains, la juxtaposition des 3 noms ne signe pas la création d'une commune nouvelle. Mme le maire propose que chaque élu donne son avis sur le choix du nom de cette commune nouvelle.

Après vote à main levée, le conseil municipal, propose de se positionner comme suit :

- Treffort en Revermont : 8 voix
- Un nom générique ne faisant référence à aucune des communes : 2
- Treffort-Cuisiat-Pressiat : 5 voix

Sachant que ce vote ne constitue pas la position définitive du conseil municipal. Le nom de la commune nouvelle sera arrêté lors de la prochaine séance

Prospectives territoriales :

Mme le maire fait le point sur la réflexion de prospective territoriale au niveau de la CCTER. La loi NOTRe, promulguée en août 2015, a instauré le seuil de 15 000 habitants requis pour toutes les intercommunalités et impose le transfert d'un certain nombre de compétences (développement économique et tourisme, gestion des milieux aquatiques, eau et assainissement, PLUi). Dans ce contexte, le préfet proposera un projet de schéma de coopération intercommunale d'ici la 2^{ème} quinzaine d'octobre. L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future intercommunalité devra être pris avant le 15 juin 2016 et après délibérations des communes concernées, l'arrêté final portant création de la nouvelle intercommunalité interviendra pour le 1^{er} janvier 2017.

Pour la majorité des communes de la CCTER, le souhait était de créer une intercommunalité rurale sauf qu'il faut voir plus loin : les seuils de population peuvent encore changer et une petite intercommunalité n'aura pas les moyens financiers pour se développer surtout si St Etienne du Bois et Meillonas quittent la CCTER (comme ils l'ont fait savoir) pour se rapprocher de BOURG. La position actuelle des 7 intercommunalités du bassin de vie de Bourg (Bourg en Bresse, Montrevel, Coligny, St Trivier de Courtes, La Vallière, Bresse Dombes Sud Revermont et la CCTER) est de se regrouper au sein de la même communauté d'agglomération. L'enjeu est d'élaborer un projet commun et de définir les règles de gouvernance. Il est important que les communes rurales défendent leurs orientations communes dans l'Agglo.

Tour des commissions :

Bâtiments : la consultation a été lancée pour le toit de la Grange du Pin et pour la chaudière fuel du réseau de chaleur.

Commission finances : réunion le 14/10 à 18 H 30

Commission tourisme : réunion le 07 /10 à 18 H 00

CCAS : réunion le 07/10 à 20 H 30

Voie douce : le projet a été reçu – présentation le 13/10 à 18 H au cours de la commission

Communication : lancement des travaux pour le prochain bulletin. La commission a travaillé sur les panneaux d'information. Une veille est à mettre en place pour la mise à jour du site.

Culture : Projet intergénérationnel (centre de loisirs, espace jeunes et foyer des mousserons) : un projet artistique « à la manière de Matisse » va être proposé. Une participation de 10 € par personne sera demandée, le reste étant à la charge de la commune (coût de 400 à 500 € par groupe).

Foyer Mousserons : le livret d'accueil et le règlement ont été remis aux résidents. Le conseil de vie social s'est mis en place. Des réflexions sont en cours pour améliorer le cheminement extérieur et l'aménagement du parking.

TAP : Suite au désistement de certains intervenants, des modifications dans l'organisation ont dû être apportées.

Sports : la commission s'est réuni le 24/09. Les priorités pour les travaux des terrains de foot ont été définies. Les travaux du terrain de tennis sont en cours. La commission recense les besoins et travaille sur un projet d'agrandissement du gymnase.

Une formation sur les défibrillateurs est programmée le 14/11

Forêt : la commission a été constituée par le Conseil Départemental

Commune nouvelle : la commission travaillera sur la charte qui devra être jointe à la délibération de fusion le 13/10 à 20 h 30

Questions diverses

Forum des associations : s'est déroulé dans une bonne ambiance et a permis de rencontrer de nouvelles associations.

CAUE : réunion de présentation de leurs réalisations le 05/10 à 18 h 30

Etang des chasseurs : cet étang n'apparaissant pas sur le cadastre, un géomètre a été mandaté. Les travaux de restauration de la digue sont terminés.

Le Marché des fruits d'automne aura lieu les 17 et 18 octobre

Prochain conseil : mercredi 4 novembre 20 h 30

La séance est levée à 23 h 30